



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ajournée du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 10 juin à 19 h 47.

SONT PRÉSENTS:

| | |
|-----------------------------------|----------|
| M. Raymond Francoeur | Maire |
| M. Sébastien Leclerc | siège #2 |
| M. Marc Ouellet | siège #3 |
| M ^{me} Sylvie Duchesneau | siège #4 |
| M. Simon Trépanier | siège #5 |
| M. Jean-François Lauzier | siège #6 |

EST ABSENT:

| | |
|-------------------------|----------|
| M. Jean-François Paquet | siège #1 |
|-------------------------|----------|

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M. Stéphane Genois, directeur général, greffier-trésorier, est présent à cette séance.

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

089-06-24

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À LA L'UNANIMITÉ

QUE la séance ordinaire du 10 juin qui a été ajournée pour tenir la séance extraordinaire d'adoption du rapport d'audit 2023 soit réouverte à 19 h 47.

090-06-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024.

RÉPONSE AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Aucune question n'a été laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)

Début : 19 h 47 – 19 h 47

Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

091-06-24

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 mai 2024 au montant de 128 490.82 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de mai 2024 au montant de 88 843.23 \$.

** Les documents sont en tout temps disponibles sur demande pour consultation**

092-06-24

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION POUR LE RANG SAINT-JACQUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Stéphane Genois, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil de Sainte-Christine-d'Auvergne autorisent la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Stéphane Genois, directeur général, greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

093-06-24

MISE À JOUR DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne (COMITÉ PFA)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent renouveler le plan d'action de la Politique de la famille et des aînés de la municipalité dans le but de renouveler son titre de « Municipalité amie des aînés » (MADA);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs changements ont été faits au sein du comité PFA;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal approuvent les modifications au sein du comité de suivi de la politique familles et aînés (comité PFA) composé des gens suivants :

- **Mme Sylvie Duchesneau**, Conseillère municipale responsable des questions Familles/Aînés;
- **Mme Isabelle Genois**, Responsable administrative du comité PFA /Responsable des loisirs et du développement;
- **Mme Gaétane Martel**, Représentante de la FADOQ Joie de vivre;
- **Mme Brigitte Roy**, Représentante du volet Aînés;
- **Mme Sylvie Cossalter**, Représentante du volet Culturel;
- **Mme Marie-Claire de Léan**, Représentante du volet Familles;
- **Mme Pascale St-Pierre**, Représentante du volet Familles.

QUE les membres du conseil désirent par le fait même les remercier de leur implication au sein de la Municipalité.

094-06-24

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE « RELAIS POUR LA VIE DE PORTNEUF »
DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été sollicitée par l'équipe de l'unité d'oncologie de l'hôpital régional de Portneuf « Les déesses de l'oncologie de St-Raymond » qui a participé au Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer pour la région de Portneuf qui a eu lieu le 8 juin dernier à Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE le cancer est un combat de tous les jours pour plusieurs personnes et que le Relais pour la vie Portneuf de la Société canadienne du cancer a pour but de donner espoir aux canadiens et canadiennes que la vie est plus grande que le cancer;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent une aide financière de 100 \$ à la Société canadienne du cancer dans le cadre de la 15^e édition du Relais pour la vie de Portneuf afin qu'il poursuive leur mission qui est de soutenir et d'aider les personnes touchées par le cancer.

LOISIRS & DÉVELOPPEMENT

095-06-24

EMBAUCHES - ÉTÉ 2024 (CAMP DE JOUR ET PISCINE MUNICIPALE)

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour et la piscine municipale sont de retour pour la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir, en tout temps, un sauveteur en poste sur les heures d'ouvertures de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir en tout temps un animateur en poste pour le camp de jour estival;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'embauche de Anne-Marie Noël à titre de sauveteur pour la piscine municipale;

QUE les membres du conseil autorisent l'embauche de Mia Robitaille à titre d'animatrice et de Mayna Normand-Lessard à titre d'aide-animatrice pour le camp de jour estival 2024 et qu'ils autorisent la responsable des loisirs et du développement à les inscrire à toutes formations pertinentes en lien avec leur emploi.

URBANISME

096-06-24

VALIDATION DU TITRE ET DES RÔLES DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut s'assurer d'être conforme à la loi afin de pouvoir émettre des constats d'infractions;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité ne parle que par règlement ou résolution;

CONSIDÉRANT QUE le rôle actuel de l'inspectrice municipale englobe les rôles d'inspectrice en bâtiment, d'inspectrice en environnement et de conciliatrice en matière de mécontentes de voisinage;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne valide le titre de madame Marilyn Gingras, nommée inspectrice municipale le 17 mai 2012;

QUE par conséquent, les fonctions et rôles de l'inspectrice municipale se définissent comme suit :

INSPECTRICE EN BÂTIMENT

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, elle examine les demandes de permis et de certificat relatifs aux règlements d'urbanisme : les permis de lotissement et de construction, les certificats d'autorisation d'occupation ou de démolition d'un bâtiment.

INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, elle examine les demandes et, le cas échéant, délivre les permis relatifs à l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

CONCILIATRICE EN MATIÈRE DE MÉCONTENTES DE VOISINAGE

En vertu de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité doit désigner une personne pour tenter de régler les différends entre voisins lorsqu'ils sont liés aux clôtures et aux fossés mitoyens ou aux travaux de drainage et à l'entretien des fossés de drainage.

QUE madame Marilyn Gingras, inspectrice municipale, est désignée et autorisée par les membres du conseil à émettre des constats d'infraction selon la réglementation en vigueur relative aux nuisances, à la sécurité, à l'environnement, à la gestion des matières résiduelles et à l'urbanisme.

AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

Aucun point n'a été ajouté à la séance ordinaire du 10 juin 2024.

CORRESPONDANCE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Si vous désirez obtenir une correspondance ci-dessous, veuillez SVP faire parvenir un courriel à M. Stéphane Genois, en mentionnant le numéro de ladite correspondance, à l'adresse suivante : direction@sca.quebec

| C03-24 | MRC de Portneuf | Rapport annuel 2023 |
|--------|-----------------|--|
| C04-24 | ULSCN | Rapport de la Consultation sur la jeunesse 2023 – Secrétariat de la jeunesse |

POINTS D'INFORMATIONS

- **Comité de la voirie et des travaux publics**
M. Jean-François Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs**
M. Simon Trépanier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de suivi de la politique de la famille et des aînés**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité incendie et sécurité civile**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.sca.quebec

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

*Temps alloué : 30 minutes
Début : 20 h 05 / Fin : 20 h 05*

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

097-06-24

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 05 par M. Marc Ouellet.



Raymond Francoeur
Maire



Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier

